

REGLES DE VIE EN COMMUN

Ces points de repère ont pour objectif d'harmoniser la vie en commun.

En signant un exemplaire, chacun atteste qu'il en a pris connaissance et s'engage à les respecter.

L'équipe éducative du Snark veille à l'application des règles de vie et peut sanctionner tout manquement.

1. Respect des personnes, des animaux et des biens

Tous les membres de la communauté snarkoise sont tenus de respecter les personnes et les biens (insulter, frapper, menacer, être arrogant, ...ne sont pas des comportements tolérés) et des biens qui appartiennent aux jeunes, aux adultes ou au Snark (cracher, faire des graffitis, des gravures, brûler, détériorer, voler, ... sont interdits).

Les animaux présents dans l'enceinte du Snark doivent être respectés et traités correctement.

2. Horaires

2.1. Horaire du dimanche

Les jeunes sont attendus le dimanche soir à 19h. Tout changement d'horaire exceptionnel doit être signalé.

2.2. Horaire journalier

7h30 : lever

7h45 à 8h30 : déjeuner (se présenter au plus tard pour 8h15)

8h40 : fermeture des chambres

8h50 : début des cours

10h30 à 10h50 : récréation

10h50 à 12h30 : cours

12h30 à 13h40 : dîner

13h40 : reprise des cours

16h10 à 16h30 : goûter

19h30 : souper

21h30 (*au plus tard*) : douche et mise en chambre

La vérification des chambres et la fermeture des paliers se fera à 8h40. L'accès aux chambres n'est pas autorisé pendant les heures pédagogiques sauf circonstances exceptionnelles accordées par les responsables de semaine et uniquement par eux.

Pendant les temps de récréation, il est important de rester à vue et d'être callable. Certaines activités (trottinettes, vélos...) ne sont pas autorisées durant le temps scolaire.

2.3. Horaire du vendredi

7h00 : lever
7h30 à 8h15 : déjeuner (se présenter au plus tard pour 8h00)
8h15 : fermeture des chambres
8h30 : début des cours
10h10 à 10h20 : récréation
11h10 à 12h00 : AG jeunes
12h00 à 13h00 : rangement et nettoyage des chambres
13h00 : dîner
13h30 : départ en famille

3. Transport

Les camionnettes du Snark assurent, dans la mesure de nos possibilités, un ramassage le dimanche soir uniquement à la gare de La Louvière Sud (entre 18h30 et 19h00) et le retour le vendredi vers 13h30, après les cours, le nettoyage des chambres et le repas. Pour bénéficier du transport en camionnette, les tâches attribuées doivent avoir été correctement réalisées.

4. L'extérieur

Il est interdit de franchir les limites du Snark sans être accompagné d'un adulte ou sans en avoir l'autorisation.

5. Absences ou retards

Tout retard ou absence, doit être obligatoirement signalé au Snark par un appel téléphonique. Tout retard ou absence d'1 jour doit être justifié par un mot écrit des parents ou du représentant légal.

Une absence pour maladie de plus de 2 jours doit être justifiée par un certificat médical qui sera transmis au plus vite à la direction. Les certificats du cours d'éducation physique doivent être remis au professeur de sport.

6. Matériel

Le dimanche soir, il est nécessaire de se présenter avec une literie complète, des affaires de toilette (brosse à dents, dentifrice, shampoing, gel douche...), des essuies, sous-vêtements et vêtements en nombre suffisant et de saison.

Chaque jour, les jeunes sont attendus en classe avec leur cartable complet (journal de classe, farde, plumier...).

De plus, il est impératif de veiller à maintenir les cours et le journal de classe en ordre et ce jusqu'à la fin de l'année.

Tout matériel perdu ou endommagé sera facturé.

L'accès des chambres n'est plus autorisé à partir de 8H40.

7. Effets personnels

Il est conseillé de déposer l'abonnement, les pièces d'identité et l'éventuel argent de poche au bureau le dimanche soir. L'ensemble sera rendu lors du départ du Snark en échange de la remise de la clé de chambre.

Aucun duplicata d'abonnement scolaire, ni prêt d'argent ne sera octroyé en cas de perte ou de vol, sans l'accord préalable des parents (ou du responsable légal).

Les smartphones, montres connectées, Airpods, baffles, etc. doivent être déposés dès l'arrivée le dimanche soir à l'équipe présente et sont à récupérer le vendredi à 13h30.

Ils sont sous l'entière responsabilité de leur propriétaire et peuvent être utilisés uniquement en soirée.

Toute utilisation abusive sera sanctionnée par un retrait immédiat du matériel. Celui-ci sera rendu le vendredi suivant la semaine de confiscation.

Si le smartphone est confisqué, il peut être rendu pour rentrer chez soi mais sera de nouveau remis au bureau et confisqué au Snark pour poursuivre la sanction.

Sont interdits : consoles de jeux, tablettes, lecteurs DVD, ordinateurs portables, caméras et appareils photo, overboards, etc...

Ces objets seront confisqués et rendus uniquement aux responsables légaux par les référents.

L'apport d'objets personnels doit être limité.

Par soucis de respect de la législation sur le droit à l'image, il est interdit de filmer, enregistrer, photographier dans l'enceinte du Snark.

8. Communications téléphoniques

Le smartphone personnel est accessible de 17h15 au souper.

Il est possible d'utiliser le téléphone du Snark pour des raisons exceptionnelles, la durée de communication devant être réduite au minimum.

9. Argent de poche

L'argent de poche n'est pas indispensable et il est sous l'entière responsabilité de son propriétaire. Il doit être confié aux responsables de semaine. Une somme de 10€ maximum est raisonnable et suffisante. Les cartes bancaires doivent également être déposées le dimanche soir au bureau des responsables.

L'utilisation de l'argent de poche ne doit pas être problématique (cf: achat d'objets interdits, origine incertaine, manière de dépenser l'argent, racket...).

Le prêt, la demande de prêt, le commerce entre jeunes sont totalement interdits au Snark.

10. Tâches

Chaque jeune effectue la tâche pour laquelle il a été désigné par le responsable de semaine. Chacun est toutefois tenu de débarrasser sa table et de la laisser propre pour les éventuels suivants. Il est également demandé de ranger sa vaisselle sale selon certaines modalités expliquées en début d'année.

Les jeunes présents au Snark le week-end sont tenus de réaliser les tâches de la vie quotidienne fixées par les adultes présents à ce moment-là.

11. Chambres

L'attribution des chambres relève des adultes expressément désignés. Ces derniers affichent le tableau de répartition dans le bureau des responsables. Des réajustements gérés par les adultes peuvent s'opérer en cours d'année en cas de nécessité.

Tout changement de chambre occasionnel est strictement interdit.

Les externes ne peuvent en aucun cas accéder aux paliers.

L'accès du palier des filles est interdit aux garçons et inversement.

Il est conseillé de fermer la chambre à clé quand elle n'est pas occupée. La chambre doit être tenue quotidiennement en état de propreté et de rangement. L'activité de soirée peut être liée à la vérification de l'ordre de la chambre.

Pour des raisons de sécurité, **fumer dans les chambres peut entraîner un renvoi.**

Pour ces mêmes raisons, les bombes aérosols sont interdites.

12. Clés

Afin d'assurer la sécurité des biens de chacun, chaque jeune doit posséder la clé de sa chambre durant toute l'année.

En début d'année, la clé est attribuée moyennant 7,50€ de caution.

La gestion des clés relève des adultes expressément désignés.

En cas de perte, l'indemnité s'élève à 7,50€/clé.

13. Tabac et autres substances

13 a. Concernant l'école

Il est interdit d'utiliser des cigarettes électroniques, de consommer du tabac, de l'alcool ou des boissons énergisantes ainsi que toute substance illicite comme prévu par la loi.

Toute substance illicite sera confisquée. Les responsables légaux seront avertis et une notification pourra être signalée aux autorités.

13 b. Concernant le SRJ

Il est toléré, moyennant une autorisation signée des responsables légaux, de consommer du tabac ou d'utiliser des cigarettes électroniques de 17h15 à 21h30, ainsi que le matin, après le petit déjeuner et ce, jusqu'à 8h30 (8h15 le vendredi).

Le préau est le seul lieu où fumer est toléré.

Il est demandé aux fumeurs de maintenir l'endroit propre et de jeter les mégots dans les cendriers prévus.

14. Relations intimes

Les relations sexuelles sont interdites et pourraient entraîner un renvoi immédiat.
Les démonstrations affectives doivent être minimisées en public.

15. Dispositions particulières pour les WE, vacances scolaires et les sorties

Il est toléré de fumer de 9h00 à 21h30, sous le préau, avec l'accord signé des responsables légaux.

La consommation ne doit pas être problématique et reste à l'appréciation de l'équipe éducative présente.

Il est autorisé de détenir son smartphone en journée, du lever à 22h maximum. En cas d'utilisation excessive, l'équipe éducative présente se réserve le droit d'établir des tranches horaires plus restrictives.

Les activités (internet, vélos, TV, sorties,...) sont définies par l'équipe éducative en place et en collaboration avec les jeunes présents.

16. Règles spécifiques aux jeunes qui sont inscrits dans une école extérieure

Le jeune effectuera les trajets par ses propres moyens, le smartphone sera mis à disposition lors de ceux-ci.

Lors de son retour au snark, le présent règlement sera d'application, mais des dispositions particulières peuvent être prises à des fins scolaires pour le smartphone et le PC.

17. Dispositions particulières durant les travaux

Il est interdit de circuler sur le chantier. Les déplacements au sein de l'institution doivent se faire en respectant les indications de circulation.

Signature du jeune

Précédée de la mention « lu et approuvé »

.....

.....

Houdeng-Aimeries le/...../2022

